

## Infos services

**Mairie** : Tél. 02 32 41 08 15. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

**PACTE** : Pont-Audemer Chômage Travail Entraide, ZAC La Ferme des Places, 762 rue de Gaillon 27 500 Pont-Audemer. Tél. 02 32 42 09 60.

**Addiction Information Eure Ouest (AIEO)** : groupe de parole le mardi de 18 h 30 à 20 h à la Villa, rue de Coubertin à Pont-Audemer. Tél. 06 73 89 40 41.

**Alcool Assistance Croix d'or** : Tél. 06 33 54 70 58.

**Réseau RESPECT, accompagnement de maladies graves** : 02 32 56 51 18.

**Maison de Justice et du Droit** : la Maison de la justice et du Droit (immeuble Munich, avenue de l'Europe à Pont-Audemer) tient des permanences les 2ème et 4ème vendredi du mois de 9 h à 12 h 30. Tél. 02 32 41 78 90 (sur rendez-vous). L'AVEDEACJE, Association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure peut être par ailleurs jointe au 02 32 23 15 15 (au siège de l'association) tous les jours de la semaine de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

**Pompes funèbres générales** : Tél. 02 32 41 23 45.

**Pompes funèbres Drumare** : Tél. 02 32 41 19 27.

**Accueil funéraire Rifflet** : Tél. 02 32 57 89 22.

**Piscine des 3 Illets** : Le centre nautique « Les 3 Illets » est ouvert en période scolaire aux jours et horaires suivants : lundi de 16 h 30 à 20 h, mardi de 11 h 30 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 20 h, mercredi de 14 h à 20 h, jeudi de 16 h 30 à 20 h, vendredi de 11 h 30 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 20 h, samedi de 14 h à 20 h. Dimanches et jours fériés de 9 h 30 à 13 h. Fermeture de la caisse 30 min avant l'horaire de fin. Evacuation des bassins 15 min avant l'heure de fin. Tarifs : 3,90 € pour les résidents de la communauté de communes, 5,15 € hors communauté de communes. Dix entrées : 30,15 € (résidents de la communauté de communes) et 40,15 € (hors communauté de communes).

**Déchetterie** : La déchetterie est ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre aux jours et heures suivants : lundi et jeudi de 14 h à 18 h ; mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h. La déchetterie est située rue Gustave-Eiffel à Pont-Audemer. Elle est ouverte à tous les habitants du territoire du Syndicat de destruction des ordures ménagères (Sdomode) munis d'une carte. Cette carte peut leur être attribuée en mairie ou à la déchetterie sur justificatif de domicile.

## Une passe à poissons a été mise en place sur le bras Sud de la Risle

« C'est un moment historique pour Pont-Audemer. » Francis Courel, président du Syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle (SIBVR) plaisante à peine lorsqu'il évoque la mise en service de la passe à poissons sur le bras Sud de la Risle, au niveau du lycée Risle-Seine.

### Truites, anguilles...

L'ouvrage a été créé à côté du barrage des sept vannes, qui fait la jonction entre le bras Sud de la Risle et le bras des Etangs. Plus de six mois de travaux ont été nécessaires puisque les aménagements ont débuté en octobre dernier. « Il n'y avait rien pour permettre aux poissons de remonter la rivière », explique Francis Courel.

Huit seuils ont été installés pour permettre à l'eau de couler mais surtout permettre aux poissons de remonter la Risle. « Nous avons décidé d'aménager huit chutes de 15 cm de hauteur car il y avait 1,20 m de dénivelé », indique Arnaud Richard, ingénieur spécialisé en poissons migrateurs à l'Agence française biodiversité. Plusieurs plots ont été installés dans l'eau et permettront aux petits poissons comme aux plus gros de



La passe à poissons sur le bras Sud de la Risle a été officiellement ouverte mercredi matin 3 mai.

pouvoir franchir cette passe. « Il y a des truites de mer, de rivière, des lamproies, des anguilles, etc. », ajoute Thomas Dupuis, technicien rivière au SIBVR.

A l'occasion de ce chantier, une liaison directe a été créée vers l'Avenue de l'Europe. Le terrain était auparavant occupé par

le lycée Risle-Seine. « Les techniciens ne seront plus obligés de passer par le terrain du club de tir à l'arc, à côté du CFA », remarque Francis Courel.

Le montant des travaux s'élève à 143 000 euros, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département. Les 20 % restant sont à la charge de la Ville

de Pont-Audemer. Des travaux ont déjà été réalisés place Louis-Gillain pour un coût de 26 000 euros. Le prochain gros chantier sera l'aménagement du barrage de la Madeleine mais des procédures sont en cours. Les travaux ne sont pas prévus avant 2018.

Benoît Galley